

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 15 décembre 2021**

---

Communication n° 42/12.2021

Objet: vision municipale pour 2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au début de la nouvelle législature 2021-2026, la Municipalité a décidé, à l'instar d'autres Communes, de définir une vision permettant de mieux coordonner toutes les activités de la Commune. Elle a été développée en intégrant les vues de chacun des cinq municipaux.

Dans un but d'efficacité, nous avons fait appel au soutien d'une consultante externe. Une première réunion début septembre a permis de rassembler et de cristalliser nos buts communs. Puis le 27 septembre, cette première version a été discutée avec les chefs de service, afin de vérifier si ces buts étaient réalistes et compatibles avec les travaux en cours.

Par la suite, le document a été finalisé en plusieurs itérations par la Municipalité.

Vous trouverez à la sortie du Conseil une version papier du document. La vision se trouve également sur le site web de Saint-Prex et peut être téléchargée comme pdf.

Nous espérons que ce document, bien que non contraignant, puisse guider le travail quotidien de la Municipalité et ainsi donner un cap à nos activités, mais aussi être une pièce maîtresse pour le dialogue avec le Conseil communal et les citoyens de Saint-Prex.

La Municipalité

Saint-Prex, le 15 décembre 2021/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75*